

Numéro	CA/2023-04-20/12
Date d'affichage	03/05/2023
Date de mise en ligne	03/05/2023
Date de transmission au Recteur	03/05/2023

Conseil d'administration de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

-
Délibération du 20 avril 2023 portant approbation du passage en apprentissage du master 2 mention « économie appliquée » parcours « économie de l'aménagement et du développement local (EADL) » de l'école d'économie de la Sorbonne

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.612-5 à L.612-6-1, L.712-2, L.712-3, L.712-6-1 ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu les statuts de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
Vu le règlement intérieur de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
Vu l'arrêté n°2021-40 du 14 janvier 2021 portant proclamation de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC à la fonction de Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
Vu l'avis du conseil de l'école d'économie de la Sorbonne le 19 janvier 2023 ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le passage en apprentissage du master 2 mention « économie appliquée » parcours « économie de l'aménagement et de développement local (EADL) » de l'école d'économie de la Sorbonne, dont la maquette, le règlement de contrôle des connaissances ainsi que la fiche financière sont ci-après annexés.

Délibération CA-2023-04-20/12	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	36
Nombre de membres présents ou représentés	29
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour	29
Nombre de contre	0
Nombre d'abstentions	0

Paris, le 26 avril 2023

La Présidente de l'Université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la direction des affaires juridiques et institutionnelles au centre Panthéon situé 12, place du Panthéon, 75231 Paris.

Modalités de recours : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.

VET : MIB50B - Master 2 parcours Economie de l'aménagement et du développement local (ead) 2023																						
Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)	Code matière	Volume Horaire Etudiant		Info RCC		Nb de groupes						Charge d'enseignement				Code VET (3) ou Nom du partenaire tiers	Section CNU					
		CM	TD	Hors M.	Coefficients	ECTS	Total Nb de groupes (1)		Nb de groupes imputables à la formation (2)		Nb de groupes imputables à une autre formation ou tiers hors Paris 1	Nb de groupes imputables à un partenaire hors Paris 1	Charge d'enseignement imputable à la formation (HETD)		Charge d'enseignement imputable à une autre formation ou partenaire hors Paris 1 (HETD)			Charge d'enseignement imputable à un partenaire ou tiers hors Paris 1 (HETD)				
							Sur budget central	Sur ressources propres	Sur budget central	Sur ressources propres			Sur budget central	Sur ressources propres								
Semestre 1						30																
UE1 Fondamentaux						9																
Cours obligatoire	Politiques d'aménagement du territoire	BSP00815	18	0		3	3	1	0	1	0	0	0	0	0	0	27	0	0	0		
Cours obligatoire	Développement économique local	BSP00615	18	0		3	3	1	0	1	0	0	0	0	0	0	27	0	0	0		
Cours obligatoire	Conduite d'un projet de territoire	BSP00415	18	0		3	3	1	0	1	0	0	0	0	0	0	27	0	0	0		
UE2 Enjeux territoriaux						12																
Cours obligatoire	Politique de la ville	BSP00715	18	0		3	3	1	0	1	0	0	0	0	0	0	27	0	0	0		
Cours obligatoire	Politiques locales de l'emploi	BSP00515	18	0		3	3	1	0	1	0	0	0	0	0	0	27	0	0	0		
Cours obligatoire	Entreprises, territoires et développement durable	BSP00915	18	0		3	3	1	0	1	0	0	0	0	0	0	27	0	0	0		
Cours obligatoire	Services publics locaux et commande publique	BSP00315	18	0		3	3	1	0	1	0	0	0	0	0	0	27	0	0	0		
UE3 Outils						9																
Cours obligatoire	Analyse des données	BSP11115	18	0		3	3	1	0	1	0	0	0	0	0	0	27	0	0	0		
Cours obligatoire	Cartographie - SIG	BSP11515	18	0		3	3	1	0	1	0	0	0	0	0	0	27	0	0	0		
Cours obligatoire	Evaluation des pol pub terr	Chgmt nom (ex BSP01115)	18	0		3	3	1	0	1	0	0	0	0	0	0	27	0	0	0		
UE4 Accompagnement & Ouverture						0																
Cours obligatoire	Atelier Méthodologie - Part 1	HM	0	0	10	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		Référentiel Apprentissage
Cours obligatoire	Atelier REX - Part 1	HM	0	0	10	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		Référentiel Apprentissage
Cours obligatoire	Tutorat Compétences - 1	HM	0	0	4	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		Référentiel Apprentissage
Cours obligatoire	Séminaire d'intégration	HM	0	0	20	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		Référentiel Apprentissage
Cours obligatoire	Préparation Projet collectif	HM	0	0	36	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		36h travaux étudiants
Cours obligatoire	Préparation voyage d'études	HM	0	0	10	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		8h dans Référentiel Apprentissage
Cours obligatoire	Connaissance du monde professionnel	HM	0	0	6	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		8h dans Référentiel Apprentissage
Cours optionnel	Langues (auditeur libre)	??	0	0	18	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		Faut-il indiquer un code matière ? Cf. ci-dessous.
Total Semestre 1			180	0	114		30										270	0	0	0		
Volume semestriel par étudiant			294														270	0	0	0		
Semestre 2						30																
UE5 Fondamentaux						6																
Cours obligatoire	Finances locales	BSP10115	18	0		3	3	1	0	1	0	0	0	0	0	0	27	0	0	0		
Cours obligatoire	Stratégies territoriales et aménagement	BSP12115	18	0		3	3	1	0	1	0	0	0	0	0	0	27	0	0	0		
UE6 Enjeux territoriaux						9																
Cours obligatoire	Transports et aménagement	BS-mut	18	0		3	3	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	27	0	0		Ressources Apprentissage
Cours obligatoire	Stratégies territoriales durables	BSP13115	18	0		3	3	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	27	0	0		Ressources Apprentissage
Cours obligatoire	Marketing territorial	BS-mut	18	0		3	3	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	27	0	0		Ressources Apprentissage
UE7 Projet collectif et mémoire						15																
Cours obligatoire	Projet collectif	Chgmt nom (ex BSP1819)	42	0	7	6	6	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	63	0	0		
Cours obligatoire	Mémoire	BSPM215	0	0	9	9	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
UE8 Accompagnement & Ouverture						0																
Cours obligatoire	Atelier Méthodologie - Part 2	HM	0	0	8	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		Référentiel Apprentissage
Cours obligatoire	Atelier REX - Part 2	HM	0	0	8	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		4h dans Référentiel Apprentissage
Cours obligatoire	Tutorat Compétences - 2	HM	0	0	6	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		4h dans Référentiel Apprentissage
Cours obligatoire	Bilan d'expérience	HM	0	0	3	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		3h de présence étudiante
Cours obligatoire	Voyage d'études	HM	0	0	14	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		14h de présence étudiante pour le séjour d'études
Cours obligatoire	Présentation mémoire	HM	0	0	3	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		3h de présence étudiante
Total Semestre 2			132	0	49		30										54	144	0	0		
Volume semestriel par étudiant			181														198	0	0	0		
						HCM	HETD	HM											HETD			
Total annuel			312	0	163												324	144	0	0		
Volume annuel par étudiant			475														468	0	0	0		

Changements par rapport à version précédente :
 - Regroupement, au 1er comme au 2nd semestre, des éléments sans ECTS dans une UE *Accompagnement & Ouverture* (UE4 et UE8)
 - Heures rémunérées pour "Projet collectif" basculées au 2nd semestre
 - Regroupement Projet coll et Mémoire dans une même UE (UE7)
Q1 sur Les Langues :
 L'objectif est de donner aux étudiants la possibilité de s'inscrire sur RésoLangue. Faut-il pour cela qu'un code matière soit mentionné dans la maquette, sachant qu'il n'y a ni ects ni bonus de point à la clé. Dans les faits, à ma connaissance, très peu d'étudiants utilisent cette possibilité.
 S'il y a un code matière, les 18h correspondantes peuvent-elles être comptées (comme ici) hors maquette ?

Changement de semestre
 Changement de semestre
 Changement de semestre

Auparavant : Evaluation des pol pub terr - Méthodologie

8h dans Référentiel Apprentissage - 4h travaux étudiants
 6h dans Référentiel Apprentissage - 4h travaux étudiants

36h travaux étudiants
 8h dans Référentiel Apprentissage - 2h travaux étudiants

Auparavant, cours mutualisé et chgmt de semestre
 Changement de semestre
 Auparavant, cours mutualisé et chgmt de semestre

42 h enseignement (financement convention d'études Terres d'Envol), 7h travaux étudiants - Chgmt de nom : auparavant, Atelier Schoolab S2

Fiche financière interne

Charges et produits prévisionnels de la formation

Les produits

Contrats d'apprentissage :		Nombre	Coût/ apprenti	Montant		
Coût de la formation (déclaré auprès du CFA)		6	7 600 €	45 600,00 €		
Prise en charge référentiel (NPEC-OPCO) :		-	€	- €		
CFA décorrélé du NPEC, montant de la prise en charge (y.c. droits d'inscription (DIU)) :						
Reste à charge prévisionnel		4	1 000 €	4 000,00 €		
[Droit d'inscription à l'université (243 € par apprenti en 2022-23)] (le montant de DIU est inclus dans le "coût de la formation CFA". Il n'est pas comptabilisé dans le "total produits numériques".)		20	243 €	4 860,00 €		
Autres contrats :						
Contrats de professionnalisation	Nombre :	1	Tarif horaire/Prix forfaitaire :	1	8 075 €	8 075,00 €
Contrat Fonction publique d'Etat ou Hospitalière	Nombre :	2	Prix forfaitaire :	2	6 900 €	13 800,00 €
Contrat Fonction publique Territoriale	Nombre :	11	Prix forfaitaire :	11	6 700 €	73 700,00 €
Autres contrats (préciser)						- €
Conventions Terre d'Envol						7 000,00 €
Autres produits financiers (préciser) 13 ème mois de financement (6 * 633 + 13 * 566€)						11 156,00 €
TOTAL PRODUITS NUMERAIRES						163 331,00 €
Produits en nature (heures maquettées non rémunérées, vacation) (c)		Nombre HeTD :		0		0,00 €
Autres produits en nature (préciser)						- €
TOTAL PRODUITS						163 331,00 €

Les charges

Les coûts de personnel

Coûts d'enseignement

Coûts heures "maquettées" (fiche RCC/POF) imputables à la formation

	Nbre Heures CM	Nbre Heures TD	Total en HETD	Coût horaire HETD (a) (€)	Coût total (€)
Enseignants statutaires de Paris 1 (heures complémentaires incluses) ou bien précisez la répartition (au choix du porteur du projet) :	72		108	215,00 €	23 220,00 €
-Enseignants statutaires de Paris 1 (heures service statutaire)				280,00 €	
-Enseignants statutaires de Paris 1 (heures complémentaires)				43,48 €	
Vacataires fonctionnaire/non fonctionnaire	240		360	54,00 €	19 440,00 €
Sous-total Coûts d'enseignement	312		468		42 660,00 €
Ratio (apprentis+FC)/ total apprenants	100%				
Total pro-ratisé coûts heures maquettées					42 660,00 €

Charge heures, référentiel des équivalences horaires (CA 07/2021)

Fonctions	Fourchette en HETD	Coût horaire :			Coût total (€)	
		Valeur exacte retenue	Nombre de groupe	Nombre alternants		
Direction du programme de formation (relations avec les entreprises, les CFA, la Région, le Rectorat, les branches professionnelles, suivi financier et coordination des conseils stratégiques de la formation)	Forfait	15 à 30	30	1	1 620,00 €	
Valorisation de la formation	Forfait	15	15	1	810,00 €	
Séminaire d'intégration	Forfait	10 à 25	20	1	1 080,00 €	
Ingénierie pédagogique des voyages d'études, visites de sites, culturelles, conférences thématiques, tables rondes, jeux de rôle en anglais	Forfait	5 à 20	8	1	432,00 €	
Sélection et placement d'apprentis dans les structures d'accueil	par alternant	5 à 6	5	1	20	5 400,00 €
Méthodologie et ateliers professionnels, pratiques professionnelles, mise en situation, suivi de projets	Forfait	5 à 20	20	1	1 080,00 €	
Tuteur universitaire	par alternant	8 à 12	10	1	20	10 800,00 €
Direction de mémoire de fin d'études	par alternant	5 à 6	5	1	20	5 400,00 €
Participation au jury de soutenance de mémoire	par alternant	1 à 2	1	1	20	1 080,00 €
Accompagnement à la recherche du premier emploi	par alternant	4 à 8	4	1	20	4 320,00 €
Total coût référentiel des équivalences horaires			Total HeTD :	593	32 022,00 €	

Charge heures, prime responsabilités pédagogiques proposées par la composante de formation

Montant HeTD (compris entre 12 et 96 HeTD)	0	- €
--	---	-----

Coûts personnels administratifs

Statut	Catégorie FP	Corps	Nbre BIATSS (quotité de travail en %), Nbre vacances (heures)	Coût moyen annuel, coût horaire chargé (2)	Coût total (€)
BIATSS titulaire	C		0%		- €
BIATSS non titulaire			50%	35 116,00 €	17 558,00 €
Autres vacances	Activité administrative				
Total coûts personnels administratifs					17 558,00 €

⁽²⁾ Se référer au tableau RH des coûts standards de personnels BIATSS.

- Le coût de BIATSS correspond-t-il à :
- (Cocher la case correspondante)
- un recrutement de BIATSS ?
- la valorisation du temps de travail d'agents déjà en poste après réorganisation mais sans conséquence budgétaire ?

Total coûts personnels	92 240,00 €
-------------------------------	--------------------

Les autres coûts

	Coût total (€)
Frais de fonctionnement des services centraux, communs et généraux de l'Université ⁽³⁾ Il s'agit des frais de BIATSS induits par la gestion des HC, des contrats de vacataires, des inscriptions administratives, ainsi que des coûts de logistique administrative, des frais de fonctionnement etc. (20% de (total produits numéraires -montant DIU apprentis)).	31 694,20 €
Frais de fonctionnement des services de la composante (à déterminer par la composante de gestion) (Frais de reprographie , missions , documentation , téléphone, ...) Valeurs à ajuster selon la formation	- €
Atelier de professionnalisation	
Documents pédagogiques	
Matériel scientifique (abonnement revue)	- €
Petit mobilier	- €
Voyage d'études	10 400,00 €
Malette pédagogique (clé usb)	- €
Ordinateur de prêt	- €
Salons et événements spécialisés	750,00 €
Séminaire de rentrée	1 200,00 €
Cérémonie de remise de diplôme	1 200,00 €
	- €
Redevance CFA	13 000,00 €
Nombre apprentis	20
Forfait :	650,00 €
⁽³⁾ taux de prélèvement de 20 % sur le montant des produits en numéraire - droits universitaires d'inscription.	
TOTAL CHARGES	150 484,20 €

Le solde

PRODUITS - CHARGES	12 846,80 €
---------------------------	--------------------

Ce fichier est à remettre à **Stephane Bienvenu** (stephane.bienvenu@univ-paris1.fr) **3 semaines** au moins avant passage en CFVU